

Correction de devoir

Par **souleymana**, le **03/08/2014** à **20:12**

Bsr à tous c'est dans la tourmente la plus totale que je vous écris, en effet je viens à peine de finir de composer en obligation et après le sujet je réalise que la nullité du contrat qui s'était formé en 2003 n'a été demandée que ce matin et moi j'ai ignoré que l'action en nullité était prescrite car le prof a mis [ce matin] et je ne me suis rendu compte qu'après le devoir. Donc je voudrais savoir si je peux prétendre à au moins 10/20.

Par **bulle**, le **04/08/2014** à **08:10**

Bonjour,

On ne peut pas savoir quelle note vous aurez dans la mesure où:

-cela dépend du correcteur,

-on ne sait pas dans quelle mesure votre erreur est importante car nous n'avons pas le sujet dans son entier.

Par **souleymana**, le **05/08/2014** à **01:57**

Ah d'accord mais dans le sujet j'ai traité tous les problèmes juridiques dans leurs détails c'est au niveau de la requête des parties que je me suis mépris c'est à dire les résultats